

## Annexe 2d : Évaluation d'impacts sociaux et environnementaux

### Termes de Référence

#### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE (EESS)

#### DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS REDD EN RDC

##### I. Préambule

Le stratégie exploratoire REDD+ en RDC vise à contribuer à l'atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), à réduire la pauvreté et à relancer la croissance économique à travers la gestion durable et équitable des forêts, la valorisation des services environnementaux et le renforcement du stock du carbone forestier. Ce processus se voulait innovant et participatif en associant les organisations de la société civile et des communautés forestières et autochtones, le secteur privé et le milieu scientifique dans le choix des options stratégiques et la préparation du pays.

Néanmoins, en dépit des retombées positives escomptées au niveau de la lutte contre le changement climatique, le redémarrage de l'économie et l'amorce de nouveaux programmes multisectoriels de développement en période post-confit peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les communautés locales. De plus, l'attente des populations riveraines et autochtones se focalise de façon pressante sur des résultats concrets portant notamment sur l'éradication de la pauvreté et le partage équitable des bénéfices entre les parties prenantes et au niveau national et local. La compensation des populations pouvant être affectées négativement et le maintien des usages traditionnels des forêts correspondent aussi aux attentes exprimées.

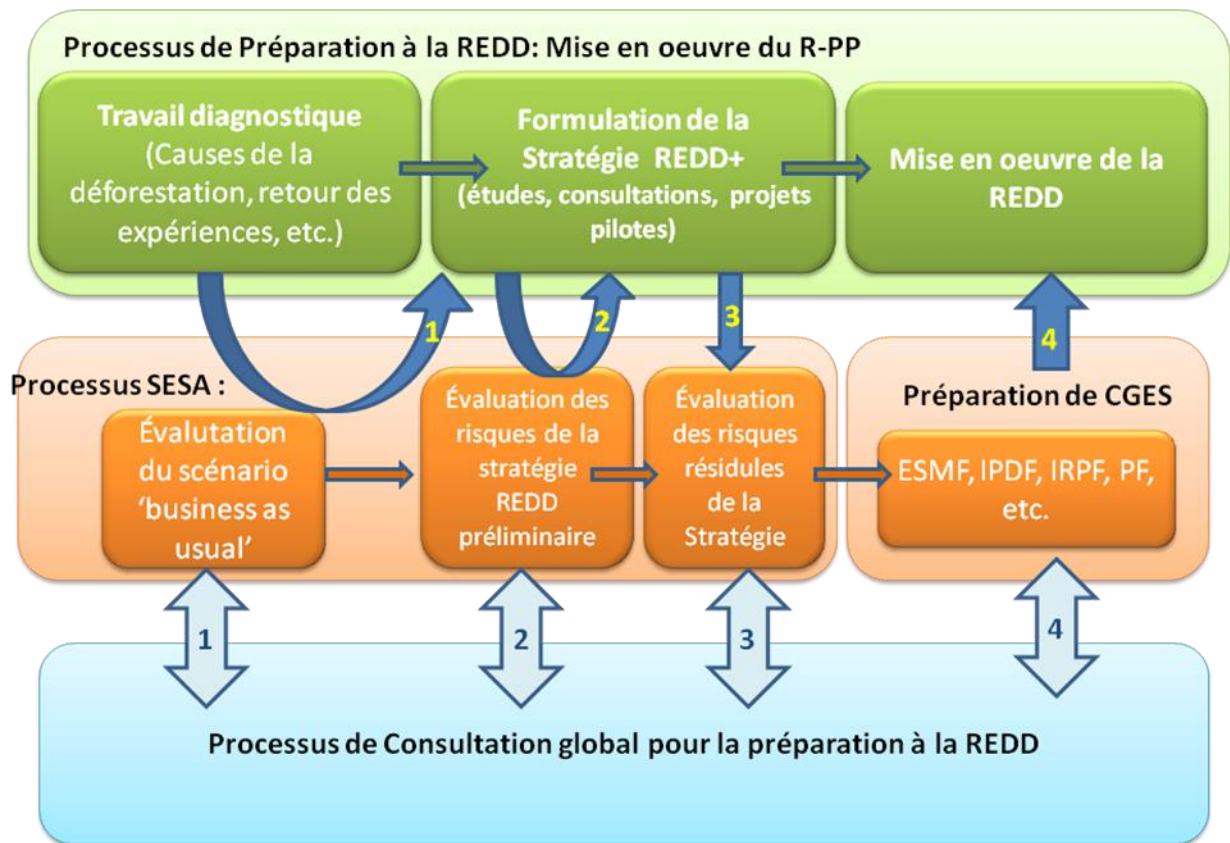
Il est donc nécessaire d'élaborer une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS ou SESA en sigle anglais) afin d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer les options stratégiques REDD+ proposées par le gouvernement et de contribuer à affiner cette stratégie. L'EESS doit adopter une démarche participative et se situer en amont du processus REDD. Elle doit porter une attention particulière aux intérêts des groupes sociaux les plus vulnérables, et notamment les peuples autochtones et les peuples riverains des forêts.

Le processus de préparation de l'EESS doit se faire en dialogue avec les autres études en préparation dans le processus national REDD+, ainsi qu'avec la préparation de la stratégie d'investissement pour les Programme d'Investissements pour les Forêts (PIF). Le Comité de Suivi de l'EESS aura le rôle central de s'assurer que les conclusions des études contribuent à l'élaboration de l'EESS. Le tableau ci-dessous résume les études en cours (ou à lancer), le lien avec le SESA et le timing de ces études.

Étude	Lien avec le processus SESA	Partenaires et Timing
Analyse approfondie des causes de la déforestation et dégradation forestière	L'étude doit mettre en évidence les facteurs sociaux et institutionnels liés à la déforestation et dégradation. Ces facteurs doivent être pris en compte dans la stratégie en construction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UCL, FAO et PNUE</li> <li>• Étude en cours. Finalisation prévu pour mars, 2011.</li> </ul>
Retour des expériences en réduction de la déforestation et dégradation forestière	L'étude doit évaluer le succès et échec des interventions passées, mettant accent sur le rôle accordé aux questions sociales liées à la déforestation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Étude en cours. Résultats prévus pour Novembre, 2010</li> </ul>
Étude sur le mécanisme de gestion des fonds REDD	Cette étude devra mettre en évidence comment la gouvernance ce mécanisme et son système d'allocation des fonds de peut influencer les bénéfices accordés aux communautés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• À lancer en octobre 2010.</li> </ul>
Étude sur le partage de bénéfices	Ceci s'agit d'une étude où les questions sociales (y	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> </ul>

REDD	compris l'équité) seront dans le centre de la discussion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À lancer en janvier 2011.</li> </ul>
Projets pilotes REDD	Les projets pilotes REDD devront générer plusieurs leçons apprises, y compris sur les questions sociales liées à la déforestation, ainsi que les risques environnementaux liés aux solutions proposés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ONGs locales et internationales, secteur privé.</li> <li>• Propositions de projets en analyse par le FFBC. Projets devront être lancés avant fin 2010.</li> </ul>
Programmes anticipés de mise en œuvre de la Stratégie REDD	Les études préparatoires pour les programmes anticipés devront explicitement analyser les questions sociales liées à la déforestation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Études à lancer (charbon de bois, agriculture sûr-brulis, foncier) en octobre 2010.</li> </ul>

Le graphe ci-dessous démontre la relation entre le SESA et l'ensemble du processus de préparation à la REDD.



L'élaboration de l'EES doit se référer aux dispositions réglementaires en vigueur et à la prise en compte de l'adhésion du pays aux conventions internationales et aux accords multilatéraux sur l'environnement. L'EES prendra aussi en considération les principes qui découlent de la réglementation congolaise applicable aux différents secteurs concernés, y compris les conventions internationales ratifiées par la RDC et les lois, usages, coutumes locales ainsi que les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et d'accès aux ressources.

Ces TdRs portent sur une consultation impliquant des compétences nationales et internationales en vue d'élaborer une EESS relative à la mise en œuvre des options stratégiques REDD+. Dans la suite de ce document, le terme 'processus' désigne la stratégie REDD+ de la RDC et son cadre de mise en œuvre.

## II. Objectifs et Résultats attendus

L'objectif global de l'EES est d'identifier les opportunités d'améliorer les nouvelles conditions environnementales et sociales pouvant découler de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC, d'identifier des alternatives aux possibles impacts sociaux et environnementaux négatifs de la mise en œuvre du processus REDD, de mettre en place un cadre de gestion environnementale et sociale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD.

L'EES doit fournir plus particulièrement les résultats suivants :

1. Décrire la situation de départ sur le plan social et environnemental concernant les ressources forestière en RDC, ainsi que les programmes/activités de la stratégie REDD+ préliminaire ;
2. Examiner la pertinence socio-environnementale de la Stratégie REDD+ préliminaire préconisée par la RDC (voir Annexe 1 ci-dessous). Décrire pour ce faire les contraintes (politiques, sociales, institutionnelles) qui pourraient s'opposer aux effets attendus ou produire des contre effets négatifs, par exemple en matière d'accès aux ressources naturelles, de sécurité alimentaire, de revenu pour les ménages agricoles. La conception et la gestion du mécanisme de répartition et gestion des revenus REDD+ seront particulièrement analysées, avec le but d'évaluer le risque qu'il ne profite pas ou faiblement aux populations impliquées ;
3. Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux d'une évolution des secteurs ayant trait au processus REDD+ (Forêts, Eaux, Energie, etc.) en l'absence de la mise en œuvre du processus (Option BAU : '*Business-as-usual*') ;
4. Pour les différentes options stratégiques retenues du processus, y compris pour celles qui découleraient des suggestions nouvelles faites au point 2, identifier et analyser tout impact environnemental et social dommageable, direct ou indirect, résultant du processus REDD+ et qui pourrait affaiblir sa durabilité ou empêcher l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté ou porter atteinte aux particularités et au mode de vie des peuples autochtones. Identifier les principaux besoins en information et en études analytiques futures pour affiner cette analyse d'impact. Le consultant devra aussi analyser la Stratégie d'Investissement pour le Programme d'Investissement pour les Forêts (PIF) préparée par la RDC ;
5. Proposer des améliorations à la stratégie pour optimiser ses incidences positives et éviter, atténuer ou compenser ses impacts négatifs potentiels et proposer l'alternative pertinente et compatible avec la protection de l'environnement et les intérêts affichées des populations forestières et autochtones.
6. Préparer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+. Ce Cadre devra être raffiné tout au long du processus REDD ;
7. Évaluer la conformité de la stratégie national REDD+ proposée aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale;
8. Proposer une série de mesures, concrètes et pratiques, visant à protéger l'environnement, à assurer le bien être des populations (notamment les populations forestières et autochtones), à les intégrer pleinement dans le processus REDD+ et à leur offrir l'opportunité de poursuivre leurs usages traditionnels des forêts qui sont non préjudiciables à l'environnement ;
9. Proposer un plan de renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gestion environnementale et sociale du processus REDD+ en RDC.

## III. Dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'EES

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme (MECNT) constitue l'interlocuteur contractuel du Consultant. Le dialogue, la préparation et le suivi de l'exécution de l'EES seront assurés par la **Coordination Nationale REDD (CN-REDD)** sous la supervision de la **Direction du Développement Durable et Point Focal REDD**. Toutes les parties prenantes seront associées à ce processus à travers leur participation au Comité de Suivi ainsi que par les consultations participatives menées par le Consultant.

Avant le début de l'étude un Comité de Suivi (CS) sera mis en place, par arrêté du Ministre en charge de l'environnement, afin de guider et de faciliter le travail du consultant tout au long de son mandat : collecte des données, organisation de consultations, validation des rapports d'étapes. Le CS sera composé des représentants des organismes clés impliqués, le secteur privé, les ONGs locales, et les organismes de représentation des populations autochtones. Le Ministre de l'ECNT peut désigner des représentants des partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus REDD pour participer à titre consultatif au CS. Les activités du CS seront coordonnées par le CN-REDD et ses membres sont tenus de fournir (sous une dizaine de jours ouvrables) leurs commentaires sur les rapports périodiques et le rapport final. Pour l'appuyer dans sa mission, le CS peut recourir aux services des consultants nationaux et/ou internationaux. Le CS a aussi le rôle de s'assurer que les résultats du SESA soient effectivement incorporés dans la sélection des options stratégiques pour la Stratégie Nationale REDD+.

Un Atelier de lancement du processus devra s'organiser dès que le prestataire sera recruté, où les spécificités du cadrage méthodologique de la prestation seront discutées.

Dès le début des travaux, le Consultant tiendra une réunion avec le CS afin (i) d'exposer et discuter son plan de travail, et (ii) établir les modalités de travail avec le CS, y compris pour les revues périodiques des rapports d'étapes et les consultations publiques. Pour ce dernier point, le CS veillera à ce qu'un processus clair de consultation préalable libre et informée des populations autochtones soit établi, pour identifier totalement leurs perspectives et leur faire correspondre des mesures actives.

La CS se verra doté d'une cellule opérationnelle de 3 à 4 membres qui assurera son fonctionnement selon les impératifs contractuels et les délais impartis. La composition et les attributions de la cellule opérationnelle sont décrites dans les termes de référence du Comité de Suivi.

## V. Tâches du consultant

Le processus de réalisation de l'EES peut se diviser en neuf étapes comme suit :

<b>Tâche 1 :</b>	Identification des principales composantes du processus REDD+
<b>Tâche 2:</b>	Préparation et Soumission du plan de travail avec le CS et organisation d'un atelier de lancement de l'étude
<b>Tâche 3 :</b>	Description de la situation initiale socio-environnementale, des causes et des facteurs de la déforestation et dégradation des forêts, de la stratégie REDD préliminaire; recommandations éventuelles pour améliorer la stratégie. L'EES devra capitaliser sur les résultats des études en cours (notamment l'étude sur les causes de la déforestation et dégradation, et l'étude sur le retour des expériences nationales de réduction de la déforestation et dégradation).
<b>Tâche 4 :</b>	Analyse des impacts potentiels du scénario 'Sans processus REDD+' ( <i>Business As Usual</i> )
<b>Tâche 5 :</b>	Analyse des potentiels risques et impacts socio-environnementaux induits par la stratégie REDD, y compris la stratégie d'investissement pour le Programme d'Investissement pour les Forêts.
<b>Tâche 6 :</b>	Analyse des impacts résiduels de l'alternative REDD+ proposée et des activités qu'elle prévoit
<b>Tâche 7 :</b>	Évaluer la conformité avec les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (quand elles s'appliquent)
<b>Tâche 8 :</b>	Elaboration d'un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et un Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'Évaluation, la Gestion et le Suivi Environnementaux. Ce CGES devra être raffiné tout au long du processus REDD. Elaboration d'un Cadre de Développement des Peuples Autochtones (CDPA), d'un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI), d'un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC) ; d'un Cadre de Politique d'information.
<b>Tâche 9 :</b>	Documentation des résultats de l'analyse, des enquêtes et des consultations publiques.

Organiser un atelier final de restitution de l'étude.
---

Des détails requis pour chaque tâche sont donnés à titre indicatif ci-dessous. La séquence des tâches et leur contenu et degré de détails restent flexibles. Le consultant peut les enrichir sous réserve de faire valider toute modification par le CS.

## Description détaillée des tâches.

**Tâche 1 : Identifier les principales composantes du processus REDD+**, Déterminer la portée de l'évaluation (c'est-à-dire les enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération), le niveau d'effort et les tâches requises pour réaliser l'EES. Dans l'éventualité que des impacts importants sont à anticiper, l'évaluation doit commencer par la collecte et l'analyse des données de base permettant :

- L'évaluation des politiques, lois et règlements environnementaux et sociaux pertinents;
- La description de l'état des principales composantes du R-PP touchant sur des questions environnementales et sociales ;
- L'identification des enjeux environnementaux et sociaux clés associés à la stratégie REDD+ préliminaire;
- L'identification des principales parties prenantes concernées par les enjeux identifiés ;
- La détermination des besoins pour l'analyse détaillée des effets potentiels (Études techniques requises, Expertise requise (autre que l'équipe), Participation du public et implication des parties prenantes) ;
- Sources d'informations disponibles, notamment les autres études d'EES réalisées dans le cadre du Programme National Forêt et Conservation de la Nature (PNFOCO) dont les résultats sont disponibles sur Worldbank Infoshop à l'adresse suivante :  
<http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=51351038&piPK=51351152&theSitePK=40941&projid=P100620>.

On y trouve notamment les documents suivants :

- Le guide méthodologique intérimaire de zonage forestier pour la république démocratique du Congo
- Cadre de politique pour les peuples autochtones du PNFOCO
- Évaluation environnementale et stratégique du PNFOCO
- Cadre de gestion du patrimoine culturel du PNFOCO
- Cadre de gestion environnemental et social du PNFOCO
- Cadre de politique de réinstallation involontaire du PNFOCO.

**Tâche 2 : Confirmation du plan de travail avec le CS** : Confirmation au démarrage de l'étude des principales caractéristiques de l'EES ainsi que du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne les zones géographiques et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que les modalités précises d'intervention. Celles-ci concernent la participation des parties concernées et des groupes et communautés potentiellement affectés (notamment les peuples), le processus de consultation, de préparation et de discussion des rapports d'étapes.

**Tâche 3 : Description de la situation de départ socio-environnementale, et du processus REDD+**.

Cette tâche consiste à collecter, analyser et présenter les données de base relatives à l'état actuel environnemental et social du secteur forestier en DRC. Cette partie descriptive s'appuiera sur les textes de lois et autres documents de référence<sup>1</sup> et traitera des points suivants :

1. **Description de l'environnement naturel** : notamment la cartographie de base, les divers écosystèmes, les ressources forestières, la biodiversité, les fonctions des forêts pour la régulation du climat et des eaux, les espèces menacées et/ou endémiques, et les habitats

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple non exhaustif : le Code forestier (2002), le document de processus REDD+ PNFOCO (2004), la Stratégie de l'ICCN (2004), la Revue Sectorielle Forêts/Analyse de l'Agenda Prioritaire (2007), le Document Technique de Référence du Fonds Commun (2006), la Revue Institutionnelle du MECNT et l'Étude d'impact Post-Conflict (en cours).



critiques, sensibles et/ou en danger, le réseau des aires protégées. Elle décrira les menaces et opportunités qui impactent ces écosystèmes.

2. **Description du contexte social** : Ce travail se base sur la consultation directe des groupes concernés, la récolte de données de terrain, la compilation d'études existantes ; y inclus les données démographiques et socio-économiques de base, les aires de distribution des groupes ethniques. Ceci compte aussi l'analyse de la structure des communautés forestières y compris leur organisation sociale et les institutions locales, les rôles des différents groupes sociaux, les systèmes économiques, les liens avec l'économie nationale et régionale, les systèmes traditionnels d'accès aux ressources et à la terre, les problèmes de santé y compris le SIDA, et l'identification des impacts positifs et négatifs des activités forestières sur les différents groupes sociaux. Elle établira un '*stakeholders mapping*'. Elle décrira les opportunités et risques que présente le contexte post-conflit vis-à-vis du bien-être social, culturel et économique des populations vivant en milieu forestier et de la population congolaise en général. Il est nécessaire de décrire les groupes existants et leur utilisation des ressources, incluant les groupes paramilitaires installés de façon illégale sur le territoire. Évaluer autant que possible les états de domination des groupes les uns par rapport aux autres et les relations entre ces groupes. Cette analyse inclut un volet spécial consacré aux **groupes sociaux vulnérables** dépendant des forêts, **spécialement les Pygmées**. Ce volet inclut :
  - l'identification précise des groupes ethniques, avec localisation géographique et estimation du nombre ainsi que une revue historique de la présence des groupes autochtones et de leur évolution dans le temps et l'espace,
  - l'identification de la structure communautaire, des liens sociaux avec le reste de la société, et de la dépendance par rapport aux ressources naturelles,
  - l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels que ces groupes exercent sur les ressources naturelles dans leurs terroirs.
3. **Description du cadre légal et institutionnel** : Le consultant décrira le cadre légal, réglementaire et institutionnel qui régit le secteur forêts et conservation de la nature. Il rappellera les dispositions-clefs du code forestier de 2002, et des conventions internationales qui lient la RDC. Il indiquera comment le secteur est pris en compte dans les principaux cadres de développement socio-économique du pays, tels que le DSRP, la politique de décentralisation, etc. Il rappellera les constats et recommandations de la revue institutionnelle du secteur. Le consultant vérifiera la concordance du processus REDD+ avec les conventions internationales.
4. **Description du processus REDD+** : Partant des orientations de politique décrites ci-haut, le Consultant décrira les composantes stratégiques et activités proposées dans le processus REDD+. Cette description se fera en réponse aux risques et opportunités identifiés. Le consultant résumera la stratégie d'intervention proposée, les activités ou plans annuels d'activités envisagés, les résultats ciblés, et les zones géographiques considérées.

**Tâche 4 : Analyse des impacts potentiels du scénario 'Sans Processus REDD+' ou 'BAU : Business-As-Usual'**. Le Consultant identifiera, autant que possible en termes quantitatifs, les impacts sociaux et environnementaux, aussi bien positifs que négatifs, qui résulteraient d'une évolution des secteurs ayant trait au processus REDD si ce dernier ne serait pas en œuvres. Il analysera notamment les risques suivants :

- risque d'exacerbation des conflits et des tensions sociales et leurs menaces sur les habitats naturels
- risque d'aggravation ou d'apparition de nouvelles formes non-contrôlée de l'agriculture et de l'exploitation du bois en rapport avec l'absence d'une stratégie d'accompagnement du secteur informel, de gestion du bois de chauffe et le soutien insuffisant à la réhabilitation des parcs nationaux,
- risque lié à l'absence de zonage participatif,
- risque dû au statu quo et à la faiblesse de la capacité institutionnelle, et à l'absence de la transparence et la participation du public,
- risque d'absence d'un cadre d'harmonisation des bailleurs.

**Tâche 5 : Analyse des alternatives et les impacts de la stratégie REDD+**. Le consultant analysera aussi les alternatives qui s'offrent au gouvernement et à ses partenaires. Il indiquera par quel autre

moyen, qui ne soit pas déjà inclus dans le processus REDD+, le gouvernement et ses partenaires pourraient éventuellement poursuivre les objectifs de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement, de développement socio-économique, et de protection des droits traditionnels, et d'harmonisation de l'aide. Les alternatives discutées devront être réalistes, c'est-à-dire notamment tenir compte des programmes de reconstruction et de développement déjà en cours dans les autres secteurs, et de la capacité réelle d'action et d'influence du gouvernement et de ses partenaires. Le consultant indiquera comment de telles alternatives seraient incorporées au processus REDD+.

Pour chaque composante, activité ou méthodologie proposée dans le cadre du processus REDD+, le consultant analysera les impacts possibles, positifs ou négatifs, sur les habitats naturels, les forêts et l'environnement ; ainsi que sur les modes de vie traditionnels et les droits d'accès aux ressources, et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être marginalisés comme les Pygmées. Il identifiera les risques que le processus REDD+ proposé provoque des déplacements physiques involontaires, ou diminue l'accès aux ressources, la production de ressources - notamment alimentaires - et de revenus, ou altère le mode de vie des populations autochtones, par rapport à la situation de départ et au scénario sans processus REDD+. Il portera une attention particulière sur les impacts susceptibles d'être irréversibles. Il identifiera ces impacts positifs ou négatifs, par comparaison avec le scénario 'sans processus REDD+'

Le même exercice devra être assuré pour la Stratégie d'Investissement pour le Programme d'Investissement pour les Forêts (*Forest Investment Program*, en anglais). Cette Stratégie d'Investissement servira à la programmation des investissements du PIF et devra être en parfaite harmonie avec et contribuer à la Stratégie Nationale REDD+.

**Tâche 6 : Analyse des impacts résiduels de l'option retenu.** Le consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs susceptibles d'être observés comme conséquence de la mise en œuvre de la Stratégie National REDD+. Il distinguera les impacts directs, indirects, cumulatifs, immédiats et futurs, autant que possible de façon quantitative. Comme pour le volet précédent, cette évaluation gardera un caractère sectoriel sans nécessairement identifier les impacts dans des sites ou à des moments précis.

Le consultant établira une grille indiquant les options stratégie de la Stratégie REDD+, les principaux ajustements et mesures d'atténuation proposées, et la conformité aux politiques de sauvegarde concernées. Il vérifiera notamment que le processus REDD+ ne favorisent pas directement ou indirectement l'exploitation industrielle du bois dans les forêts naturelles ou une dégradation de l'environnement.

**Tâche 7 : Évaluer conformité avec les Politiques de sauvegarde des bailleurs et autres partenaires techniques :** Sur base des analyses et propositions ci-dessus, le consultant analysera le processus REDD conforme avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. A titre d'exemple les politiques et procédures relatives à : l'Évaluation Environnementale, les Habitats Naturels, les Populations Autochtones, les Ressources Culturelles Physiques, la Réinstallation Involontaire des personnes et des populations, les Forêts, etc. Par ailleurs il est important que l'EESS confirme parmi les objectifs majeurs du REDD : (i) réguler les activités dans le secteur des forêts et promouvoir la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, (ii) éviter le déplacement involontaire de populations, et (iii) protéger et promouvoir les droits et opportunités des peuples autochtones par rapport à la situation de départ.

**Tâche 8 : Développement d'un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES).** Le consultant doit faire toute proposition visant à renforcer l'impact du processus REDD+ sur la qualité de l'environnement, sur le bien-être social, culturel et économique de la population spécialement les groupes les plus dépendants des forêts, sur les écosystèmes et la biodiversité ainsi que sur le respect des modes traditionnels d'usage des ressources naturelles, et sur les processus de consultation et de participation des communautés. Le PGES doit notamment traiter des questions sous-indiquées :

1. Le consultant recommandera les procédures à mettre en œuvre tout au long du processus REDD+ en vue d'adopter des mesures de gestion et de suivi environnemental et social qui visent

d'atténuer ou d'éviter les impacts négatifs. A cette fin, il proposera une méthodologie simple de 'screening' pour vérifier du point de vue social et environnemental les activités qui seront proposées d'année en année dans les plans de travail annuels de façon à écarter ou réviser celles qui risqueraient d'avoir un impact négatif (sorte de « check-list » à suivre). Il proposera les TDR des études simplifiées préalables pour chaque projet financé par le REDD+, ainsi que ceux des études détaillées simplifiées requises dans les cas de déclenchement nécessaire des politiques de sauvegarde.

2. Il proposera aussi un système simple de suivi évaluation des impacts sociaux et environnementaux, avec des indicateurs de suivi ainsi que les procédures et méthodologie d'évaluation correspondantes. Enfin, le consultant proposera une méthodologie de consultation publique pour la conduite et le suivi évaluation du processus REDD+.
3. Il fera des propositions concrètes pour accroître l'information du public sur la gestion des forêts, et pour accroître l'implication des communautés locales, spécialement les groupes autochtones, des ONG et autres institutions de la société civile et du secteur privé dans l'exécution et le suivi du processus REDD+, et dans la gestion du secteur en général.
4. Le consultant proposera des mesures de renforcement de capacités nationales pour assurer que les mesures du PGES soient effectivement mises en œuvre, y compris au niveau du gouvernement, des universités, des ONGs, et des groupes sociaux concernés. Il proposera les institutions publiques et/ou de la société civile susceptibles de mener ce travail de renforcement, et définira le budget nécessaire. Ce processus de renforcement des capacités pourrait inclure des ajustements institutionnels ou de procédures, des recrutements ou de nouvelles affectations et des formations pour les cadres des institutions nationales, locales et régionales et les organisations de la société civile.
5. Les coûts estimatifs du PGES devront être évalués pour chaque mesure recommandée. A défaut d'une estimation précise, une méthodologie pour l'évaluation de ces coûts sera proposée. Cette estimation inclut les besoins de renforcement institutionnel et de formation pour l'application des dites mesures.
6. Le consultant présentera le PGES sous forme de mesures incorporées directement dans les activités du processus REDD+ (ex. améliorations de méthodologie, compléments aux activités proposées) de sorte que ce PGES ne constitue pas un processus parallèle.
7. Le Consultant doit s'appuyer sur la Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées (SNPPA) pour produire un Cadre de Développement des Peuples Autochtones (CDPA) sous une forme générique qui sera utilisé par le Gouvernement chaque fois qu'une activité du processus REDD+ risque de mettre en question les droits, intérêts ou cadre de vie de groupes autochtones. Le PDPA indiquera quels sont les groupes considérés comme autochtones, sur base de la littérature scientifique existante, des lois et des usages en vigueur. Il décrira les mécanismes de représentation chez les groupes autochtones de façon à faciliter l'établissement d'une communication directe et à stimuler leur participation directe au processus REDD+. Le PDPA a pour objectif d'assurer que les groupes autochtones bénéficient des mêmes opportunités de développement et que leurs droits traditionnels et spécificités culturelles soient protégés, et d'éviter les discriminations, conflits, et marginalisation additionnels.
8. Le PGES sera également accompagné d'un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI) qui doit être mis en œuvre en cas de nécessité d'une réinstallation involontaire de populations ou en cas d'une restriction d'accès aux ressources forestières et/ou en biodiversité pour des populations riveraines par exemple d'une concession forestière ou d'une aire protégée.
9. Le PGES sera également accompagné d'un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel qui doit être mis en œuvre dans les cas où les programmes et activités du processus porterait atteinte au patrimoine culturel physique ou moral ou à des pratiques ou de coutumes traditionnelles.

**Tâche 9 : Documentation des résultats de l'analyse, des enquêtes et des consultations publiques** : Se conformer au contenu des annexes : voir Paragraphe VI. Produit attendu - Structure du rapport final de l'EESS.



## VI. Livrables

Les livrables de cette prestation seront divisés en trois :

- 1) Rapport préliminaire d'analyse (situation de départ et scénario '*business as usual*');
- 2) Rapport préliminaire portant sur l'analyse sociale et environnementale des options stratégiques de la REDD+;
- 3) Rapport global final, incluant le Cadre de Gestion Environnemental et Social. La structure détaillée du rapport final se trouve dans l'Annexe 2.

Le prestataire devra fournir 10 (dix) copies imprimées de chaque rapport, ainsi que les copies électroniques.

## VII. Méthodologie de travail

Des visites de terrain doivent couvrir au moins trois grandes zones représentatives de la diversité naturelles, climatique et socioéconomiques du pays. Des consultations locales, régionales, thématiques et/ou par groupes d'intérêt seront organisées tout au long de la réalisation de l'EESS.

Ces consultations locales et ateliers provinciaux associeront les autorités locales, les chefs coutumiers, les associations de femmes, de jeunes, les groupements socioprofessionnels, les groupes vulnérables, les media, etc. Un accent particulier sera consacré à la participation des groupes autochtones, vulnérables ou minoritaires. Les techniques de consultation seront spécialement adaptées pour assurer que les points de vue de ces groupes soient correctement, directement, et pleinement reflétés dans l'EESS. Ces consultations placeront l'accent sur l'information et la compréhension des acteurs, et sur l'émergence d'une vision commune quant aux impacts et aux mesures d'atténuation.

L'étude se déroulera sur une durée totale de 6 à 8 mois, comptant sur les activités suivantes:

- Confirmation du plan de travail par le CS - dès le démarrage
- Rapport d'étape et atelier national de consultation et enrichissement
- Draft du rapport final et atelier national de restitution
- Rapport final

En plus des honoraires, per diem et voyages internationaux, le Consultant inclura dans son offre un budget de pour des ateliers, des consultations locales, des déplacements intérieurs, et autres coûts afférents à la réalisation de l'EESS.

L'EESS sera rendue publique, et approuvée selon les procédures en vigueur en RDC. Les rapports intermédiaires et finaux seront largement diffusés dans des lieux publics, par voie de presse et sur internet, pour pouvoir être consultés et commentés, avant la validation définitive.

## VIII. Expérience du prestataire

Le Consultant, doit disposer d'une expérience de 10 ans au minimum pour au moins trois études d'impact environnemental et/ou des EESS réalisées en conformité aux politiques de sauvegarde des PTF (quand elles s'appliquent). Le travail impliquera un volume d'expertise d'au moins 18 personne/mois, dont 13 nationaux et 5 internationaux. Il sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire incluant au minimum les spécialités suivantes :

- Sciences de l'environnement et biodiversité (env. 4 pm)
- Sciences sociales, développement communautaire, régimes fonciers (env. 5 pm)
- Anthropologie/sciences sociales, spécialiste des Pygmées (env. 4 pm)

- Juriste spécialiste des forêts, environnement et droits coutumiers (env. 1 pm)
- Communication, animation de processus participatifs et médiation (env. 2 pm)

En respectant ces consignes, le Consultant peut proposer les spécialités, le nombre exact d'experts et le temps de travail de chaque membre de l'équipe, qu'il estime nécessaire pour la réalisation du mandat selon les meilleurs standards internationaux. En tout état de cause, les experts disposeront d'une expérience scientifique dans leur spécialité respective, d'une expérience d'au moins cinq ans ou plus en études d'impacts pour des programmes complexes, et d'une connaissance approfondie des problématiques environnementales et sociales en Afrique subsaharienne, de préférence en Afrique centrale et surtout en RDC. La participation de l'expertise nationale notamment celle des membres d'ONG locales au sein de l'équipe est un atout. Au minimum 80% du temps d'expertise internationale se déroulera en RDC.

## IX. Documents de base pour la prestation

- MECNT. **Plan de Préparation à la REDD de la RDC**. Mars, 2010.
- CIFOR, Banque mondiale. **Forests In Post-Conflict Democratic Republic of Congo : Analysis of a Priority Agenda**. 2007.
- Banque mondiale. Document du projet « **Forêt et Conservation de la Nature** », 2008.
- D'autres références seront disponibles auprès de la Coordination Nationale REDD.

## **Annexe 1 – Stratégie REDD+ préliminaire de la RDC**

Comme noté dans le Plan de Préparation à la REDD (R-PP) de la RDC, le tableau ci-dessous résume la Stratégie REDD+ préliminaire identifiée par le Gouvernement. Les possibles impacts positifs et négatifs dans le domaine social et environnemental devront être analysés par l'EESS. Cette analyse en soi devra générer des éléments clés pour que le Gouvernement puisse affiner cette Stratégie nationale et la finaliser.

### **Bloc 1 – Gestion, exploitation durable et accroissement du patrimoine forestier**

- a. Gestion des activités dans les Forêts de Production Permanente et la lutte contre l'exploitation illégale ;
- b. Gestion, valorisation et accroissement des Forêts Classées ;
- c. Boisement et reboisement pour la restauration de forêts, fourniture de bois de chauffe et exploitation forestière
- d. Ciblage et transfert de gestion des Forêts Protégées aux communautés locales.

### **Bloc 2 – Développement accéléré d'une agriculture performante en milieu rural-forestier**

- a. Hausse de la productivité et sédentarisation des agriculteurs vivriers ;
- b. Hausse des rendements et augmentation de la valeur ajoutée pour l'agriculture commerciale des petits exploitants (au travers, par exemple, agroforesterie) ;
- c. Développement maîtrisé de l'agriculture intensive par la réhabilitation des anciennes plantations et nouvelles plantations en savane
- d. Développement intégré socio-économique rural et urbain (activités génératrices de revenus)

### **Bloc 3 – Limitation de l'impact de la croissance urbaine et des secteurs industriels sur la Forêt, autour d'une forte coordination interministérielle**

- a. Réduction de la demande de bois de chauffe et développement de sources d'énergies alternatives au travers d'une stratégie énergétique nationale
- b. Limitation des impacts directs et indirects des secteurs extractifs et industriels sur la forêt

### **Bloc 4 – Programmes transversaux**

- a. Développement de la stratégie nationale REDD+
- b. Réforme légale et institutionnelle ;
- c. Mise en place et animation d'un processus participatif ;
- d. Développement du système national MRV ;
- e. Mise en place d'un mécanisme national transparent de partage de revenus.

## Annexe 2 – Structure détaillée du rapport final de la prestation

Le produit de cette consultation sera un **rapport final** concis, et centré sur le diagnostic, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes (ou un volume séparé), contenant toutes les données d'appui, les analyses complémentaires et les procès-verbaux et résumés des consultations et listes des participants.

1. Résumé exécutif (en français et en anglais, 10 pages maximum)
2. Description de l'équipe de réalisation
3. Description de la méthodologie réalisée
4. Description de l'état initial : (i) Etat de l'environnement et (ii) Diagnostic social avec volet spécifique sur les peuples autochtones, (ii) Cadre légal et institutionnel
5. Description synthétique de la stratégie REDD+ proposée, de sa pertinence vis-à-vis des causes et facteurs de déforestation et dégradation des forêts, examen des alternatives ou compléments à la stratégie ;
6. Analyse des impacts du scénario 'sans processus REDD+'
7. Définition des différentes alternatives étudiées
8. Analyse des impacts sociaux environnementaux potentiels du processus REDD+ (y compris la stratégie améliorée ou autres alternatives à proposer)
9. Vérification de la conformité avec les Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale (quant elles s'appliquent)
10. Proposition des mesures de sauvegardes auxquelles les projets REDD+ en considération au pays doivent être soumises et le processus pour la considération de ces mesures par le Gouvernement
11. Propositions d'ajustements au design du processus REDD+, analyse des impacts sociaux environnementaux résiduels et mesures d'atténuation
12. Cadre de gestion Environnemental et Social (CGES)
  - a. Stratégie et procédures de gestion socio-environnementale,
  - b. Plan détaillé de renforcement des capacités pour assurer la mise en œuvre du PGES,
  - c. Plan et dispositif de suivi et de contrôle environnemental et social, et
  - d. les budgets et les plannings d'exécution respectifs.

Le consultant fournira en **annexes**, notamment :

- ✓ Les rapports détaillés des consultations publiques
- ✓ Les rapports des réunions avec le CS et des ateliers de présentation et de validation.

En documents séparés le consultant fournira :

- ✓ Un Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES),
- ✓ Un Cadre de Développement des Peuples Autochtones (CDPA),
- ✓ Un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI),
- ✓ Un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC).
- ✓ les TDR simplifiés des études à réaliser par et pour chaque projet financé par le REDD+ (études préalables systématiques, et études détaillées).